

Ligue Grand Est de spéléologie (LIGES)

- Plan de fusion –

Ce plan de fusion a été adopté par l'assemblée générale de :

- Comité spéléologique régional de Champagne-Ardenne (C.S.R. K) en date du xx xxx 2017 ;
- Comité spéléologique régional d'Alsace (C.S.R. R) en date du xx xxx 2017 ;
- Ligue spéléologique lorraine (LISPEL) en date du 18 mars 2017.

Ce document décrit la procédure adoptée conjointement par les trois associations susmentionnées dans le cadre de la fusion des comités régionaux de la Fédération française de spéléologie (F.F.S.) en vue de former un unique comité régional de la région administrative Grand Est dénommé conformément aux statuts qui seront votés.

La fusion des trois comités est réalisée avec volonté de ceux-ci de former un comité de la nouvelle grande région et de faire disparaître les comités correspondants aux régions administratives antérieures à 2016.

Principes adoptés par la LISPEL dans le cadre du plan de fusion :

L'assemblée générale extraordinaire du 18 mars 2017 décide d'appliquer le 25 novembre 2017 jour de l'assemblée régionale les décisions suivantes :

- Modification de la dénomination de la Ligue spéléologique lorraine conformément aux statuts présentés par 27 voix Pour, 0 voix Contre et 1 Abstention ;
 - Modification de ses statuts et adopter la version présentée en A.G. par 26 voix Pour, 0 voix Contre et 2 Abstentions ;
 - Modification de son règlement intérieur et adopter la version présentée en A.G. par 28 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention ;
 - Fin des mandats du comité directeur et du président de la LISPEL par 28 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, et par voie de conséquence des mandats des directeurs de commissions ;
 - Fin des mandats des vérificateurs aux comptes par 28 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention ;
- en accord avec le C.S.R. K et le C.S.R. R par 28 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions.

Principes adoptés par le C.S.R. K dans le cadre du plan de fusion :

L'assemblée générale extraordinaire du xx xxxx 2017 décide de :

- dissoudre l'association par xx voix Pour, xx voix Contre et xx Abstentions ;
 - transférer à la Ligue Grand Est de spéléologie l'ensemble de ses avoirs financiers et matériels au xx xxx 2017 tels qu'indiqués dans le compte rendu d'A.G. et conformément à l'article xx des statuts par xx voix Pour, xx voix Contre et xx Abstentions ;
- en accord avec le C.S.R. R et la LISPEL par xx voix Pour, xx voix Contre et xx Abstentions.

Principes adoptés par le C.S.R. R dans le cadre du plan de fusion :

L'assemblée générale extraordinaire du xx xxxx 2017 décide de :

- dissoudre l'association par xx voix Pour, xx voix Contre et xx Abstentions ;
 - transférer à la Ligue Grand Est de spéléologie l'ensemble de ses avoirs financiers et matériels au xx xxx 2017 tels qu'indiqués dans le compte rendu d'A.G. et conformément à l'article xx des statuts par xx voix Pour, xx voix Contre et xx Abstentions ;
- en accord avec le C.S.R. K et la LISPEL par xx voix Pour, xx voix Contre et xx Abstentions.

La Ligue Grand Est de spéléologie tiendra son assemblée générale électorale le 25 novembre 2017 conformément au plan de fusion afin de constituer son conseil d'administration, élire son président, voter le budget prévisionnel et le plan de développement 2018, et fixer les orientations générales qui devront être mises en œuvre par le C.A.

Conformément aux décisions des assemblées générales des trois comités, ce plan de fusion est annexé à leurs procès-verbaux et fait force de loi.

Pour le C.S.R. K,
Dominique Bache, président

Pour le C.S.R. R,
Bruno Goergler, président

Pour la LISPEL,
Christophe Prévot, président